

LITTORAL

Première opération de relocalisation pour faire face à l'érosion marine

Sylvie Luneau | A la une | Ingénierie | Régions | Publié le 02/01/2017 | Mis à jour le 03/01/2017

La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée a mené à Vias la première opération de relocalisation. Très difficiles à mettre en place, ces travaux restent modestes pour l'instant : ils ont concerné trois campings sur 900 m de linéaire.



Vias (Hérault) est la seconde station de France en capacité d'hôtellerie de plein air. Sa côte ouest accueille en saison 25 000 personnes (contre 300 habitants à l'année) occupant des constructions « légères » sur 3 000 parcelles « cabanisées » et 14 campings, où les mobil-home ont progressivement remplacé les tentes.

Cabanons protégés par des enrochements privés

Située sur un trait de côte sableux, cette côte est particulièrement touchée par l'érosion : elle recule en moyenne de 1,35m par an et jusqu'à 2,5m par secteur. Elle est sujette également aux risques de submersion marine ^[1] et d'inondation de deux fleuves (Orb et Libron). Ces risques vont s'accroître avec le changement climatique.

Pour se protéger, les riverains ont installé, dès les années 1990, des enrochements parallèles à la mer ^[2]. Aujourd'hui, avec le recul du trait de côte, ils se situent déjà dans l'eau sur le domaine public maritime et accentuent le phénomène d'érosion.

Pour voir plus ^[3] large, la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée a lancé en 2005 une étude à l'échelle de la cellule sédimentaire, soit 13km de côte répartis sur cinq communes de l'Orb à l'Hérault. « Il en ressort que le problème principal se situe sur la côte ouest de Vias et que les aménagements qu'on pourrait y faire auront une incidence sur les communes situées à l'aval. Si on y met des brise-lames, le problème sera reporté sur ces communes », explique Sophie Draï, directrice du pôle développement durable à l'agglomération.

Que faire ? Pour prendre sa décision, l'agglomération va s'appuyer sur cette étude, mais également sur les conclusions de la stratégie nationale de gestion du trait de côte qui préconise de ne pas protéger un secteur où les enjeux sont déplaçables, mais plutôt de déplacer ces enjeux. « La côte ouest de Vias est classée en espace naturel, c'est une rupture d'urbanisation. On considère que les cabanons et les campings sont des enjeux déplaçables », explique Sophie Draï. Conclusion : pas de nouveaux brise-lames.

Conseil de gestion patrimoniale

Pour stabiliser le trait de côte et donner du temps à la réflexion concernant la relocalisation des activités et des biens, une solution transitoire a été retenue pour une période de dix ans. La première phase consiste à recréer un cordon dunaire sur 3,4 km. Les travaux sur une première bande de 900 m ont été réalisés en 2015. L'ensemble des enrochements et mobil-home a été supprimé sur environ 50 m de profondeur pour rétablir le fonctionnement naturel du littoral. La plage a été rechargée en sable [5] pour recréer un cordon dunaire stabilisé par des ganivelles.

Cette première expérience de relocalisation d'activités a concerné trois campings. Elle a nécessité un accompagnement individualisé pour trouver des solutions durables au recul : déplacement de mobil-home, réaménagement d'entrée de camping, etc. La Safer [6] (1) [7] a négocié le foncier dans le cadre d'une convention d'assistance foncière.

Suite aux ateliers participatifs réalisés avec les habitants, une charte patrimoniale et une nouvelle gouvernance avec un conseil de gestion ont été signées en 2015. La seconde phase va consister à coconcevoir un programme d'aménagement du territoire appelé « plan guide » pour prévoir la relocalisation. Un travail indispensable pour prévoir le long terme.

Evolution du trait de côte : la première cartographie nationale est née [8]

REFERENCES

Fiche technique

- Maître d'ouvrage : communauté de communes Hérault Méditerranée, 23 km de trait de côte, 70 000 habitants permanents et 350 000 en saison.
- Commune bénéficiaire : Vias, 5 400 habitants l'hiver et 60 000 l'été, 31 campings.
- Maître d'œuvre : Artelia.
- Coûts : phase 1 : 30,5 millions d'euros pour les études, acquisitions foncières et réalisation des travaux de reconstitution du littoral ; phase 2 : 705 000 euros d'études.
- Contact : Sophie Draï, directrice pôle développement durable, communauté de communes Hérault Méditerranée, s.drai@agglohm.net

POUR ALLER PLUS LOIN

- Gemapi (3) : responsabilités, travaux et entretien des ouvrages
- Evolution du trait de côte : la première cartographie nationale est née